

## Règlement du concours – *Tirer le portrait de ma francophonie*

### 1. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat n'est requis.

- 1.1 **Admissibilité** : Le concours *Tirer le portrait de ma francophonie* de l'ACELF (« Concours ») s'adresse à tous les jeunes des écoles de langue française du Canada âgés entre 7 et 20 ans (« Jeunes »).
- 1.2 **Période du Concours** : À compter de 00 h 00, heure de l'Est, le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et jusqu'à 23 h 59, heure de l'Est, le 25 mars 2012, les Jeunes peuvent participer au Concours en faisant parvenir à l'ACELF une photo représentant leur francophonie en lien avec le thème de la Semaine nationale de la francophonie de l'année en cours.
- 1.3 **Inscription au Concours** : Le Jeune doit soumettre sa candidature en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, dans le site de l'ACELF, et en faisant parvenir une photo représentant sa francophonie en lien avec le thème de la Semaine nationale de la francophonie de l'année en cours accompagnée d'une explication de quelques phrases. **Si une ou plusieurs personnes figurent sur la photo, ces personnes doivent être avisées de l'envoi de la photo à l'ACELF. Pour ce faire, elles doivent signer le formulaire de consentement approprié (autorisation enfant ou autorisation adulte) disponible dans le site de l'ACELF. Ce formulaire signé doit être acheminé à l'ACELF par courriel (format PDF ou jpg) à info@acelf.ca ou par la poste à l'adresse suivante : 268, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec) Canada G1N 3G4. L'ACELF s'engage à ne pas diffuser le nom des personnes présentées sur les photos.**
- 1.4 **Restrictions relatives à la participation au Concours** : Le nombre de participations au Concours pour un Jeune admissible est limité à une seule photo.
- 1.5 **Attribution du prix** : Le prix sera attribué par tirage au sort parmi les Jeunes participants s'étant conformés au présent Règlement.

### 2. PRIX

- 2.1 **Prix** : Un (1) prix sera remis par tirage au sort parmi l'ensemble des photos reçues à la fin du Concours : un iPad d'Apple. Le prix doit être accepté tel quel. Aucun versement en argent comptant, aucune substitution ni aucun transfert du prix ne seront autorisés. Le prix sera envoyé au Jeune gagnant dans un délai de quatre (4) à six (6) semaines à compter de la date à laquelle aura eu lieu le tirage (voir point 2.3).
- 2.2 **Chances de gagner** : Les chances d'être choisi au hasard pour gagner le prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant le Concours.
- 2.3 **Tirage du prix** : Le prix sera attribué par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues durant le Concours. Le tirage au sort aura lieu au 268, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec) G1N 3G4, le 27 novembre 2012.

2.5 **Avis de sélection** : L'ACELF tentera de joindre le Jeune gagnant par téléphone, par courriel ou par la poste (à l'aide des coordonnées qui lui auront été fournies par le Jeune au moment de l'envoi du formulaire d'inscription) au moins trois (3) fois dans les quatorze (14) jours suivant le tirage (voir point 2.3). S'il n'est pas possible d'entrer en communication avec le Jeune gagnant dans ce délai, un autre Jeune sera choisi au hasard, et le Jeune sélectionné initialement sera exclu et ne pourra exercer aucun recours contre l'ACELF ou toute partie concernée par le Concours. Aucune substitution ni aucun transfert du prix ne seront permis. **Le gagnant sera annoncé une fois qu'il aura été joint par l'ACELF.**

### 3. RÈGLES GÉNÉRALES

- 3.1 En participant au Concours, chaque Jeune, gagnant ou non, accepte : a) de respecter ce Règlement et les décisions de l'ACELF et b) de libérer et de tenir quittes l'ACELF, ses partenaires et ses entrepreneurs indépendants ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et représentants respectifs, y compris les agences publicitaires et promotionnelles, de toute responsabilité à l'égard de réclamations/dommages comprenant, sans s'y limiter, des réclamations/dommages pour préjudices corporels ou des dommages à des biens relativement à l'acceptation, la possession ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix ou à la participation au Concours.
- 3.2 Les décisions de l'ACELF relativement à ce Concours sont sans appel et lient tous les participants.
- 3.3 L'ACELF n'est pas responsable de la transcription ou de la saisie incorrecte ou inexacte de l'information relative à l'inscription au Concours, des défauts techniques, de la perte de données transmises ou du retard dans la transmission de données, de l'omission de transmettre des données par ordinateur ou par réseau, de l'interruption, de la suppression, de la défaillance, du caractère erroné, incomplet ou incompréhensible ou de l'effacement de transmissions de données par ordinateur ou par réseau, de pannes de réseaux téléphoniques, de matériel informatique ou de logiciels, de l'incapacité d'accéder à un service en ligne ou à un site web, de l'incapacité de soumettre un texte en ligne ni de toute autre erreur ou défaut, ni de tout préjudice ou dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne par suite ou découlant de la participation ou du téléchargement de documents dans le cadre de ce Concours, ni des inscriptions en retard, perdues, volées, non affranchies, illisibles ou mal acheminées.
- 3.4 L'ACELF se réserve le droit d'annuler ce Concours, d'y mettre fin ou de le suspendre, à son entière discrétion, si une défaut technique, un virus ou un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée, une fraude ou tout autre événement ou cause indépendant de sa volonté corrompt l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du Concours ou a un effet préjudiciable sur celui-ci.
- 3.5 En aucun cas l'ACELF, ses partenaires et ses entrepreneurs indépendants ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires respectifs, y compris leurs agences publicitaires et promotionnelles, ne seront tenus d'attribuer plus de prix que ce qui est indiqué dans ce Règlement ou d'attribuer les prix autrement que conformément à ce Règlement.
- 3.6 Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales, de même qu'aux règlements adoptés relativement à ces lois. Les renseignements personnels donnés pour s'inscrire au Concours ne serviront qu'aux fins de l'administration du Concours, et à aucune autre fin.